

**A l'attention des habitants du Bourg,
de Mory et des Acacias**

Mitry-Mory, le 16 avril 2016
Objet: Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Madame, Monsieur,

Vous venez de vous installer sur Mitry-Mory. Le quartier dans lequel vous habitez est concerné par un dispositif de protection de la population appelé Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Ce dispositif s'applique dans un périmètre de 2800 mètres autour de la société Gazéchim, en raison de son activité de conditionnement de gaz spéciaux. Le PPI organise les secours en cas d'accident débordant les limites de l'entreprise.

Son application nécessite qu'une vaste campagne d'information et de prévention soit menée auprès des habitants afin de garantir leur sécurité.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance avec attention de la plaquette ci-jointe et de la conserver. Le but de ce document est de vous informer sur la conduite à tenir en cas d'accident pouvant se produire au sein de la société Gazéchim.

J'attire votre attention sur les règles à respecter en cas de déclenchement de l'alerte par une sirène de trois fois une minute et 41 secondes. Des essais sirènes sont réalisés tous les premiers mercredis de chaque mois à 12 heures.

Si, lors du déclenchement de l'alerte, vous êtes :

- **Dans votre logement** : Vous devrez fermer les portes et les fenêtres de votre logement et veiller à ce que les personnes qui s'y trouvent n'en sortent pas jusqu'à la fin de l'alerte.
- **Dans la rue** : Vous devrez vous rendre dans le bâtiment le plus proche (commerces, bâtiments publics) afin de vous y mettre à l'abri.

Nous restons, mes adjoints et moi-même, ainsi que le service environnement à votre entière disposition pour répondre à vos interrogations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Charlotte Blandiot-Faride
Maire de Mitry-Mory

Hôtel de Ville
Service environnement
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 27

www.mitry-mory.fr
mairie@mitry-mory.fr